



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 9
Absents non représentés : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 8 octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n° DEL.2024-10-95

Modification du plan de financement relatif à l'inscription de soldats « morts pour la France » sur le Monument aux Morts

Le 15 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à GAUTRON Marina. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. DESROCHES Gilles à LEUILLER Patricia. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOUIN Marie-Christine. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2024-06-50 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2024 relative à l'inscription sur le Monument aux Morts de dix soldats « Morts pour la France »,

Vu le projet concernant l'inscription de dix soldats « Morts pour la France » sur le Monument aux Morts,

Vu l'avis favorable de la commission générale du 1^{er} octobre 2024,

Considérant que la Commune souhaite l'inscription sur le Monument aux Morts de dix soldats « Morts pour la France »,

Considérant qu'à ce titre, la Commune souhaite solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'association U.N.C – A.F.N de Saint-Germain-du-Puy, du Souvenir Français ainsi qu'auprès de l'Association des Amis du Patrimoine de Saint-Germain-du-Puy,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du plan de financement relatif à l'inscription de dix soldats « Morts pour la France » sur le Monument aux Morts de la Commune de Saint-Germain-du-Puy :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Objet	Montant	Sources	Montant
Inscription de soldats morts pour la France sur le Monument aux Morts	1 358 €	Ministère des armées, Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	271.60 €
		Souvenir français	271.60 €
		Association des Amis du Patrimoine de Saint-Germain-du-Puy	271.60 €
		Association U.N.C – A.F.N de Saint-Germain-du-Puy	140 €
		Commune de Saint-Germain-du-Puy	403.20 €
TOTAL	1 358 €	TOTAL	1 358 €

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'association U.N.C – A.F.N de Saint-Germain-du-Puy, du Souvenir Français, ainsi qu'auprès de l'Association des Amis du Patrimoine de Saint-Germain-du-Puy,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

MONDON Josiane

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 octobre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>